

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal:

<u>Objet</u>: Partenariat entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville en matière d'action sociale – approbation du protocole

Séance du 10 décembre 2024 Convocation du 4 décembre 2024 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatre décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents:

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski

Etait représentée:

Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szynkowski

Etait absent:

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 10 décembre 2024

<u>OBJET</u>: Partenariat entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville en matière d'action sociale – approbation du protocole

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Francis Brunelle,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait du département des Hauts-de-Seine et de la ville de Sceaux de partager l'objectif de répondre au mieux aux besoins de la population dans le cadre de leurs compétences respectives en matière d'action sociale,

Vu le projet de protocole local de partenariat entre le Département et la Ville annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le protocole de partenariat entre le département des Hauts-de-Seine et la Ville en matière d'action sociale.

AUTORISE le maire à le signer.

Et ont signé les membres présents Pour extrait conforme le maire

le secrétaire de séance

DE S